

PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

Pour déposer votre demande de passeport biométrique, vous devez **obligatoirement prendre rendez-vous.**

Prise de rendez-vous en ligne :

www.aubergenville.fr

(rubrique Etat civil - Pièces d'identité - Passeport biométrique)

HOTEL DE VILLE

Service Etat Civil / Elections

1 avenue de la Division Leclerc

78410 Aubergenville

Tél. : 01 30 90 45 00

Horaires :

lundi, mercredi, jeudi, vendredi : 9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

mardi : 14h00 - 19h00 (*17h en période estivale*)

samedi : 9h00 - 12h00

► Retrouvez sur le site de la ville aubergenville.fr tous les liens pour :

- effectuer votre pré-demande
- demander votre acte de naissance
- acheter les timbres fiscaux
- consulter les conseils aux voyageurs

PIECES A FOURNIR

**Présence obligatoire du demandeur au dépôt de son dossier et au retrait du passeport biométrique
(Un mineur doit être accompagné de son représentant légal)**

**Toutes les pièces demandées doivent être fournies
en ORIGINAL + PHOTOCOPIES**

Aucune impression ou copie ne pourra être effectuée

Attention les photos des documents ne sont pas acceptées

- **Récapitulatif de la pré-demande ou le numéro de celle-ci**
- **photo d'identité en couleur de moins de 6 mois non coupée de préférence la planche complète et conforme aux normes en vigueur (tête nue, oreilles et cou dégagés) (à faire chez un photographe ou en machine automatique, les photos d'école ne sont pas acceptées)**
- **Ancien passeport (si renouvellement)**
- **Carte nationale d'identité**
- **Autre document officiel avec photo (si perte ou vol)**
- **Pièce d'identité du représentant légal pour les mineurs**
- **Pour les personnes naturalisées, fournir l'acte de naissance + le décret de naturalisation + l'attestation délivrée par la Sous-Préfecture + le passeport étranger + la copie de l'ancien titre de séjour (la copie du journal officiel n'est pas recevable)**
- **Justificatif de domicile de moins d'un an au nom du demandeur (ex. : facture gaz, électricité, eau, téléphone (sauf opérateur Bouygues), quittance de loyer non manuscrite)**

- **Pour les personnes hébergées, justificatif de domicile de moins d'un an au nom de l'hébergeant + attestation d'hébergement manuscrite + la carte d'identité de l'hébergeant**
- **Extrait d'acte de naissance avec filiation complète (*datant de moins de 3 mois pour les personnes nées en France ou de moins de 6 mois pour les personnes nées à l'étranger*). Nécessaire pour une première demande, en cas de modification d'état civil ou si le passeport est périmé depuis plus de 5 ans**
- **Acte de mariage de moins de 3 mois pour ajouter le nom d'épouse**
- **Acte de décès du conjoint pour les personnes veuves**
- **timbres fiscaux : majeur 86€, mineur à partir de 15 ans 42€, mineur de moins de 15 ans 17€ (*achat chez un buraliste ou sur internet*)**
- **En cas de perte, une déclaration sera à remplir en mairie (*lors du dépôt du dossier*)**
- **En cas de vol, fournir la déclaration établie par le commissariat de police ou la gendarmerie**
- **Jugement de divorce ou ordonnance du juge dans son intégralité (*pour les enfants mineurs, ou en cas d'usage du nom de l'ex-conjoint*)**
- **En cas de garde alternée d'un mineur, fournir le jugement + les pièces d'identité des deux parents + un justificatif de domicile de moins d'un an de chaque parent**
- **Pour un mineur dont les parents ne sont pas mariés, autorisation manuscrite + pièce d'identité du parent non présent au dépôt du dossier (*sauf si le justificatif de domicile mentionne le nom des deux parents*)**
- **Pour mentionner en nom d'usage le nom des deux parents (valable pour les parents mariés ou non), autorisation manuscrite des deux parents (formulaire disponible dans l'onglet "documents") + pièce d'identité des deux parents**

Passeport temporaire d'urgence

(délivré uniquement à titre exceptionnel pour motifs graves)

Il faut pouvoir justifier d'un déplacement suite au décès d'un membre de la famille proche ou d'un déplacement dans les huit jours pour raisons professionnelles imprévues. Le passeport temporaire n'est pas biométrique, il est valable un an et n'est pas accepté aux Etats-Unis sans visa.

Le demandeur devra déposer deux dossiers : un dossier de passeport biométrique et un dossier de passeport urgent (sous réserve de l'accord de la Préfecture).

Pièces à fournir

(en plus de celles demandées pour le passeport biométrique)

- **pour un décès : acte de décès, attestation de transport de corps à l'étranger (si le décès a eu lieu en France), preuve du lien de parenté avec le défunt**
- **pour un voyage professionnel : attestation détaillée de l'employeur, dernier bulletin de salaire, billet d'avion ou réservation**
- **30€ en timbres fiscaux**
- **1 photo d'identité en couleur de moins de 6 mois**
- **Cerfa papier à compléter en mairie**